



F.S.DR du 16/09/2025

Compte-rendu

• ORDRE DU JOUR

FS DR réunie de 9h30 à 17h30 en salle de réunion de la DR

Ordre du jour de la FS DR (14 points) :

1. Approbation PV du 10/03/2025 :

Unanimité

2. Présentation du projet d'installation d'une antenne de téléphonie sur le site DI-DR :

M Sturny et Gilles Mathieu de l'opérateur Free indiquent que l'agence Nationale des Fréquences (ANFR) délivre l'autorisation d'émettre et veille au respect de la réglementation relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002) qui fixe les valeurs d'exposition du public et au respect de la loi Abeille information, transparence en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques des publics.

Pour ce projet, 3 antennes seront nécessaires pour couvrir un peu moins de 360° (antennes de 2M60 de haut sur 3 angles du bâtiment).

La CGT a fait remarqué qu'il n'y avait aucun bénéfice direct pour les agents, même pour les abonnés Free, notamment en terme de réception de signal l'antenne n'émettant pas vers le bas. Le bénéfice espéré pour l'administration est plus évident si les loyers versés par Free pouvaient être repris au budget de la DI, ce qui n'est comptablement pas évident...

La CGT sera vigilante au respect de ces normes et si le projet abouti la CGT a demandé une mesure avant et après installation du niveau d'ondes électromagnétiques.

La CGT a demandé une information pour les agents du site.

L'ISST demande le respect des VLP prévues dans le décret de 2002 et des mesures pour vérifier .

Le Docteur Marchandot dit que le risque porte uniquement sur le thermique (augmentation de température du corps notamment pour les porteurs de défibrillateur) .

Les personnes électrosensibles ne sont pas reconnues officiellement.

Le risque porte également sur la co-activité pendant les travaux ou les opérations d'entretien et l'intrusion de tiers sur un site sensible. D'après l'opérateur et l'administration ce risque sera pris en compte dans les clauses du contrat.

3. Bilan des mesures SMBI par le CRP

Début des mesures en janvier/février puis interruption de 3 mois : 5 mesures au total : Conformité.

Un contrôle externe de la société APAVE avec radiamètre déporté (que le CRP ne possède pas) une ou deux fois par an.

Le niveau de radiation à 1m50 de la machine reste extrêmement faible d'après le CRP.

La livraison des balises infra rouge pour délimiter la zone est achevée.

La CGT a demandé la communication des mesures prises par le CRP et le suivi par la médecin de prévention.

Des dosimètres actifs et passif et un radiamètre sur le SMBI mesurent et protègent les agents.

SAME : Système de détection des personnes lors du scan.

Un contrôle aléatoire de l'ASN peut intervenir.

La médecine du travail doit être formée pour la visite de suivie spécifique des agents CAMARI.

Pour l'instant pas de réponse de la coordination régionale, précision faite que la medecin du travail n'a pas encore pu effectué la formation dédiée au suivi medical en matière de radio-protection.

4. Suivi du budget

Nous avons souhaité et impulsé une offre de formation utile et plus dense pour les agents mais toujours maintenue sur les fondamentaux de la FS/CHS. Ceci se traduit par un dépassement du budget Formation habituel (limité) et par un financement de certaines de ces actions par le budget actions de la FS.

Pour autant, 11 754 euros restaent disponibles pour le budget action à l'ouverture de cette FS n°3.

5. Budget 2025 : proposition de financements

Actions :

- grille amovible pour la BSE de Sète : 3360 euros
- 13 couvertures anti feu
- 2 aspirateurs + 2 lots de sacs
- Film occultant
- Radios+piles (sites sensibles)
- Moustiquaires pour le POC (sous réserve de possibilité de pose par la BHR)
- Mini frigo pour lait maternel (prescription de l'ISST)
- Recherche légionelles (recommandée par l'ISST)

Vote reporté à la prochaine FS (production de devis et précisions sur le matériel) :

- Mallettes de secours de confinement
- Détecteurs 4 gaz
- Ventilateurs (pb. de disponibilité du modèle)

Formations

-Formation gestes et postures : Unanimité

-Formations pour prise en main d'un VL automatique (Sète) : Vote contre d'un représentant CFDT

-Formation risque routier : Unanimité

6. Point adaptation aux épisodes de canicule

Demande de la CGT pour faire nettoyer les locaux PMV (au moins en début de saison chaude) afin de pouvoir prendre une pause dans les locaux climatisés, ainsi que d'achat complémentaire de bouteilles d'eau à stocker dans les réfrigérateurs des PMV pour permettre le remplissage des gourdes en cours de journée pendant les vacances longues.

Le problème de la tenue non adaptée à la chaleur a également été souligné.

7. Travaux de Nîmes

Les choses avancent...un peu :

Intervention de la société pour clôturer l'ensemble du site (2 semaines de travaux avec achèvement certain pour octobre) avec création de 2 portillons.

Projecteurs mis en façade pour éclairer la zone parking avec détecteur de mouvement à venir .

Un système de vidéo portier va être mis en place à l'entrée du site, voire une caméra à déclenchement.

Travaux de confortement des poutres du hangar (béton projeté) par une filiale de Vinci à partir du mois d'octobre.

8. Découverte incidente de plomb dans une canalisation du bureau de Sète

On revient à un fonctionnement normal après les analyses revenues négatives.

La médecine de prévention préconise un contrôle de tous les sites pour se prémunir des risques.

Risques surtout pour les femmes enceintes.

Point à l'ODJ prévu en questions diverses et repris par anticipation (présence du PLI) : Extension des locaux de la BSI de Montpellier

Construction d'un hangar supplémentaire pour les VL et transformation de l'actuel pour accueillir les vestiaires.

Le coût du projet est estimé entre 2 et 3 millions d'euros et a été classé. Le projet est défini comme prioritaire par le PLI pour l'année 2026 (début de conception).

Étanchéité extérieure à revoir et re-cloisonnement des espaces existants.

L'éclairage extérieur a été effectué et la rehausse des clôtures interviendra d'ici la fin d'année.

Demande d'installation d'une caméra de surveillance aux abords de la BSI le cas échéant sur la rue par les services de la métropole suite aux incidents intervenus.

Demande de la CGT d'inclure dans ce projet l'évacuation du 1^{er} étage du bâtiment historique et la remise en service du portail situé sur Bilan la partie arrière du site.

9. Note d'orientation ministérielle 2025-2026

6 axes de la note d'orientation 2025-2026 présentés par l'ISST

10. Bilan des accidents de service et trajet + inscriptions au CHS

Accès aux toilettes du bâtiment RTS pour le bureau de Sète

Partage de connexion pour accès à internet et demande d'une imprimante au PLI.

11. Liaison CORG/CODT/brigade

Généralisation à toute l'Occitanie d'une liaison entre les CORG et les CODT après une réunion entre la division et le service de gendarmerie de Nîmes.

12. Déploiement d'EES

Mise en place le 12 octobre 2025 avec montée en charge progressive.

Les formations auraient été toutes effectuées (à voir pour les agents nouvellement affectés)

Des réunions auront encore lieu très prochainement pour affiner sa mise en œuvre.

13. Incendie aux abords de Nîmes BSI le 31/07/25

Un dépôt de plainte a été effectué par l'administration.

Son origine proviendrait de feux d'artifice mal maîtrisés.

14. Question diverses

- changement de périmètre des divisions de l'Hérault acté en CSA

Le Chef divisionnaire responsable des BSI de MPL et Nîmes + bureau et viti de MPL+viti Bagnols s/Cèze restructuré à l'avenue de Toulouse. Il va devenir aussi à terme chef divisionnaire de la BSI de Millau.

Le secrétariat restera commun malgré l'éclatement des sites.

Un projet de transfert de la BSI de Millau et du bureau de Rodez est dans les tuyaux et sera détaillé en CSA

- expérimentation du dispositif d'astreinte à la BSI de MPL

Le 1^{er} choix était Narbonne uniquement mais le DI a voulu élargir le dispositif.

L'absence d'enthousiasme des volontaires présentis à Narbonne peut également être à l'origine de cette décision...

Une expérimentation sur la base du volontariat doit être mise en place d'ici novembre :

1 semaine d'astreinte non sécable payée 150€ bruts (à valider par la DG).

Inquiétude de la CGT car projet monté avec un effectif constant, avec des risques concernant le respect de la RTT et sans tenir compte des problèmes de remise après procédure déjà existants ni de possibilité de récupération en cas d'engagement effectif des agents.

Ces éléments sont constituent des faits générateurs de fatigue et de risque d'accidents.

Risque prégnant de dévalorisation des agents ne souhaitant pas participer à cette « expérimentation ».

- demande de la CGT d'obtenir un pass pour les représentants du personnel afin d'emprunter le tram sans risque er d'être verbalisé.

Vos représentants à la FS DR

Alexandra ARENALES, Philippe SIMON,

Patrice ARENALES et Rodrigues LAMADJI

